



Propriétaire d'une parcelle non existante

Par Mar2942

Bonjour,

Nous avons acheté notre maison en 2017 avec mon homme.

Nous habitons dans un ensemble de maisons « jumelées », et avec l'acquisition de la maison, nous avons à titre indivis un septième d'une parcelle totale de 1170 m², où devait avoir lieu la création d'un bassin de rétention pour retenir les eaux pluviales etc..

Or, le projet n'a pas eu lieu, et cette parcelle ne nous intéresse absolument pas.

Comment procéder ? Peut-on « vendre » notre part ? Comment procéder ?

Merci pour votre retour !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez contactez les autres indivisaires et leur proposer de racheter votre part.

La parcelle existe forcément. Il faut vérifier au cadastre.

Par janus2

Bonjour,

Si c'est une indivision forcée, ce qui est fort possible dans ce cas, vous ne pourrez pas vendre vos parts.

[url=https://www.onb-france.com/actualites/quest-ce-que-lindivision-forcee]https://www.onb-france.com/actualites/quest-ce-que-lindivision-forcee[/url]

Par Rambotte

Bonjour.

Encore faut-il que cette parcelle, ou cette zone de parcelle, ait un caractère "indispensable" à l'usage des maisons.

Ici, cela ne semble pas le cas, d'autant plus que la vocation à être un bassin de rétention ne s'est pas concrétisée.

Visiblement, les maisons n'ont pas besoin de ce bassin de rétention.